Commune de Grisy-les-Plâtres

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

N° INSEE : 95.287 ECHELLE : 1/5000

2/2

Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture
Val d'Oise
Service d'Aménagement Territorial Ouest

Dressé par la Subdivision Documents d'Urbanisme
Cergy le : 24.11.2008

P.L.U. approuvé le : 09.12.2008
P.L.U. modifié simplement le: 20.06.2018

P.L.U. modifié le 10 septembre 2021

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur
- Limite de site classé

ZONES URBAINES

- **UA** Zone de constructions en ordre continu Habitat, Services, Activités
- **UH** Zone d'habitat individuel principalement à caractère résidentiel
- **UEP** Zone d'équipements d'intérêt général
- **UI** Zone d'activités
- **A** Emplacements réservés pour équipements publics

ZONES NATURELLES

- **A** Zone agricole
- **Ap** Zone agricole présentant un caractère paysager de qualité
- **N** Zone naturelle et forestière
- Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé de plus de 100 hectares
- Hydrographie
- Alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à moins de 2 mètres de profondeur

Protections au titre de l'article L 151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme :

- Mur de clôture existant et façade remarquable à conserver ou à restaurer
- Mare
- Petit patrimoine à préserver
- Plantations d'alignement
- Arbre à préserver
- Haie à protéger
- Espaces verts à préserver
- Possibilité de changement de destination de bâtiments agricole d'intérêt architectural ou patrimonial.
- Vue remarquable à protéger

Protections au titre de l'article L 151-38 du code de l'urbanisme :

- Voies et cheminements à conserver

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)